



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U12F (Joueuses nées en 2014)
« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL N° 2 »

LIEU : AMIENS

STADE DE LA FACULTE DES SPORTS UPJV

ALLEE PASCHAL GROUSSET

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 de 14H à 16H

HORAIRE RDV : 13H35

LISTE DES JOEUSES U12F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
MOUSSITA	MELINA	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
BOULANGER	LILLOU	A.S. 2 A
VILPOIX	LOUNA	A.S. 2 A
RANVIN	LOLA	A.S. CERISY
MAURICE	ROMANE	A.S. CERISY
FOURNIER EUDE	HORTANCE	A.S. DU PAYS NESLOIS
QUENEUILLE	MARILLOU	A.S. GAMACHES
GOSSE	CHEYENNE	A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT
TAUBER DEVISMES	SHAYNA	A.S. QUESNOY LE MONTANT
DUBUS	EMMA	A.S. VILLERS BRETONNEUX
THIROUX	SHYNESS	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
DODRE	MEISSA	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
LAGUERRE DOMINOIS	ALICE	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
PRANGERE	LAHNA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
REZIGA	MARWA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
COQUET	JULIETTE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
PECQUET	MAELANE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
PAPIN	ZELIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
FINET	VERANE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
VIEILLE	LOLA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
FRANCOIS	LILLOU	ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL DE RIBEMONT
RAULOT	LEA	ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL DE RIBEMONT
HORNOY	ANAELLE	ASSOCIATION SPORTIVE RUE
LERAILLE	LILYMAY	AVENIR DE L'ETOILE
BOUFARSSI	LALLA LYNA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
OUTIANE	HANAE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU

PIERRE	CLEA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
ELLUIN	TRESSY	ENT.C.A.F.C. PERONNE
AJALA	SOLYANA	ENT.S. CAGNY
ROLLOT	LILLOU	ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN
FAGLAIN	ILONA	ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS
LUC BRASSEUR	ELYNE	ENT.S. VERS S/SELLE
DELGOVE	CLEMENCE	ET.S. CHEPY
BERQUIN	ELYNA	F.C BLANGY TRONVILLE
ROUSSEL	LOUANNE	F.C. OISEMONT
DE JESUS PIRES	LOUISE	F.C. OISEMONT
BEAUCOURT	CAPUCINE	F.C. OISEMONT
BOUCHER	LEONIE	F.C. OISEMONT
ECHIEJILE APPEAL	IMMANUELA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
MORIM	INES	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
MARROUCH	SARA	F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD
COULOMBEL	EMMIE	FUTSAL C. CAYEUX
WILQUIN	LORIANE	FUTSAL C. CAYEUX
BOUFFEL	AGATHE	HALLENCOURT A.C.
WAYS	ELISE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
STROZYK	ADELE	L'AUXILOISE
HELLUIN	LOUISE	L'AUXILOISE
CREMETZ	JULIA	L'AUXILOISE
CARON	MAURINE	L'AUXILOISE
LEBECQ BAUQUET	LYA	MONTDIDIER A.C.
HERY	AMBRE	O. DE MONCHY-LAGACHE
MABILLE VAUCHEL	SEHYANA	O. EAUCOURT
BILLON	CHLEA	O. LE HAMEL
LEROY	MAILY	O. LE HAMEL
CAZIER	LOUNA	O. LE HAMEL
DEMARQUAY	CAPUCINE	OLYMPIQUE MOLLIENNOIS
PROTIN	MIA	POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.
DEUX	LISON	POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.
GINARD	NEELA	POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.
TASHI TSANG	TENZIN	R.C. AMIENS
LABIS	CLOE	R.C. DOULLENS
DELAPIERRE	SOPHIE	S.C. FLIXECOURT
ROLLIN	FLORA	S.C. MOREUIL
MARECHAL	CHARLINE	SP.C. DES TEMPLIERS
GAMELIN	JULIA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
JACQUES	CHLOE	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
SAUGURET	EMMA	U.S. ABBEVILLE
DEPOILLY	CHLOE	U.S. BETHENCOURT S/MER
AYD	LINA	U.S. CAMON
BOUDJEMA	MAISSA	U.S. CAMON
CHOQUET	AYLIN	U.S. CAMON
DJAROUNE	JADE	U.S. CAMON
DUMONT	MAELLE	U.S. CAMON
PARIS	NOEMIE	U.S. CORBIE
DEGREMONT	LENA	U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN

DERAMBURE	CASSIE	U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN
HUYER	MAELYA	U.S. HANGEST EN SANTERRE
LACOURTE	ELSA	U.S. HANGEST EN SANTERRE
BOULET	LOUANE	U.S. LIGNIERES CHATELAIN
LEROY	MAELLA	U.S. MARCHELEPOT
BECKER	LISE	U.S. QUEND
ROBERT	LOLA	U.S. QUEND
BAILLET	AMELIA	U.S. QUEND
BOULARD	ZOE	U.S. QUEND
HOIRET	EDEN	U.S. QUEND
LANFRAY	VALENTINA	U.S. ROISEL
DELEPINE	HELOISE	U.S. ROSIERES
DESMOULINS	LEA	U.S. SAILLY SAILLISEL
PAUCHET	ELOISE	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
COURTOIS	JADE	USOAAS
ROUTIER	ANAE	USOAAS
ENCADREMENT	DANTIN ANGELIQUE – TERNISIEN JULIE – LELONG GRAZIELLA – DABONNEVILLE TEDDY – DEPARIS TOM – RINGUET FLORIAN – MEMBRES CT et EDUCATEURS et EDUCATRICES DE CLUBS	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	